

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Journée de l'enfant africain : l'ONG Omanda plaide pour les enfants des peuples de la forêt

CM
Libreville/Gabon

LA Journée de l'enfant africain a été célébrée, comme de coutume le 16 juin dernier. Cette Journée a été instituée en souvenir du massacre d'enfants tués et blessés à Soweto en Afrique du Sud en 1976. Lors d'une manifestation pour exiger une éducation de qualité présentant une adéquation éducation, formation et emploi. Saisissant l'occasion de cette commémoration, l'Organisation non gouvernementale (ONG) Omanda, qui œuvre pour la promotion et la valorisation des ethnies minoritaires et des communautés autochtones, a tenu à rappeler au gouvernement gabonais les conditions de scolarisation des enfants des peuples de la forêt, notamment des Pygmées. " Les enfants

africains des communautés défavorisées, pauvres ou géographiquement isolées, représentent de façon disproportionnée des enfants non scolarisés: le nombre d'enfants en situation de rue s'accroît, la situation socio-économique des parents n'est guère reluisante, les politiques gouvernementales en matière de droit de l'enfant se révèlent inefficaces. Autant de paramètres à considérer dans le processus de réflexion, en vue d'accélérer la protection, l'autonomisation et l'égalité des chances dans notre pays", a déclaré Rodriguez Mouckandza Nzai, coordonnateur général de l'ONG lors d'un point- presse à Libreville. Reconnaisant que des progrès remarquables en matière d'éducation, d'égalité des chances ont

été faits ces dernières années, le coordonnateur de l'ONG estime, cependant, que beaucoup reste à faire. "Omanda s'aligne sur la politique du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, qui place la jeunesse au cœur de son septennat. Il est donc urgent aujourd'hui d'accepter de mener des actions communes en faveur de tous les enfants de l'Afrique, y compris des communautés isolées telles que les Pygmées", a-t-il affirmé.



Les membres de l'ONG Omanda après leur déclaration.

Ecobank Transnational Incorporated 32^{ème} Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à la trente deuxième Assemblée Générale Ordinaire qui sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Ecobank Transnational Incorporated, le mardi 30 juin 2020 à 11h00 (heure de Lagos), à Eko Hotels & Suites, 3415 Adetokunbo Ademola Street, Victoria Island, Lagos, Nigeria, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

I – Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des Comptes
2. Affectation du Résultat
3. Nomination d'Administrateurs
4. Ratification de la Cooptation d'Administrateurs
5. Renouvellement des Mandats des Commissaires aux Comptes
6. Approbation des indemnités des Administrateurs en fin de mandat

II – Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Annulation de la résolution relative à la consolidation des actions
2. Modification des Statuts

Recommandations COVID-19

En raison des problèmes de santé publique importants liés à la pandémie COVID-19, les gouvernements et régulateurs des pays dans lesquels le Groupe Ecobank opère, notamment le Gouvernement Fédéral du Nigeria, le Centre Nigérien pour le Contrôle des Maladies et le Gouvernement de l'État de Lagos (l'État hôte des réunions) ont émis de nouvelles directives limitant le nombre de personnes pour les rassemblements publics. En tant qu'entreprise citoyenne responsable, ETI entend se conformer strictement à cette restriction en plus des autres mesures de santé et de sécurité applicables. En conséquence, la participation aux Assemblées Générales de cette année se fera principalement par procuration conformément aux statuts de la société et à la loi applicable.

Compte tenu des raisons évoquées ci-dessus, tout actionnaire peut choisir l'une des personnes suivantes comme son mandataire pour le représenter aux Assemblées Générales:

- 1) M. Emmanuel Ikereboh (Président du Conseil d'Administration)
- 2) M. Patrick Akinwuntan (Directeur Général, Ecobank Nigeria)
- 3) M. Claytwola Olajero (Directeur Général, EDC Securities Limited)
- 4) M. Alosem Oyesole (Directeur Général Starbac Nominees)
- 5) M. Sunny Nwosu (Président de l'Association des Actionnaires Indépendants du Nigeria)

Les actionnaires sont encouragés à soumettre à l'avance, le formulaire de procuration ci-joint dûment rempli avec leurs intentions de vote et le déposer à Ecobank Transnational Incorporated, 2365 Boulevard du Mono, B.P. 3261 Lomé, Togo, ou l'envoyer par e-mail à AGM@ecobank.com avant la fin de la journée du 26 juin 2020.

Les actionnaires pourront également soumettre leurs questions avant les Assemblées Générales en envoyant un e-mail à AGM@ecobank.com. Les réponses aux questions sur les thèmes clés seront affichées dès que possible sur la page Relations avec les Investisseurs du site Web Ecobank (www.ecobank.com/group/investor-relations).

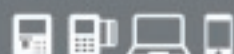
La documentation relative aux Assemblées Générales est disponible pour consultation au Siège de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site Internet de la Société (www.ecobank.com), à partir de la date du présent avis.

Lomé, 2 juin 2020

Pour le Conseil d'Administration et P.O.,

Madibinet Cisse
Secrétaire Général

ecobank.com



Ecobank
La Banque Panafricaine